

Nicolas **DELMOTTE**
Notaire Associé



Karine **RENAUT-MAGNIES**
Notaire Associée
DU Gestion de patrimoine – AUREP

Bénédicte **DECORTE-DUCHANGE**
Notaire

Sylvie **BUISINE**
Notaire



☎ 03.20.92.01.34

✉ officenotaires.lomme@notaires.fr

www.office-delmotte-renaut-magnies-lomme.notaires.fr

TARIFS DE L'OFFICE NOTARIAL

I : LE TARIF REGLEMENTE

Le tarif réglementé des notaires est consultable à l'adresse suivante :
<https://www.notaires.fr/fr/profession-notaire/le-tarif-du-notaire-emoluments-et-honoraires>

II : NEGOCIATION IMMOBILIERE

Le montant des honoraires de négociation pratiqué par l'étude est le suivant :

- Prix de vente jusque 20.000 € (ex : garage, jardin, terres, etc...) : forfait de 1.500 €.
- Prix de vente compris entre 20.000 € et 100.000 € : 5.000 € TTC.
- Prix de vente supérieur à 100.000,00 € : 500 € TTC + 4,5 % TTC du prix.

III : GESTION LOCATIVE

Le montant des honoraires de gestion locative pratiqué par l'étude :

- 7 % HT des sommes encaissées par l'étude au titre de la gestion.
- Recherche de locataire(s) : 360,00 € TTC.

IV : PRESTATIONS NON TARIFEES (honoraires libres)

Les notaires sont susceptibles d'effectuer certaines prestations non soumises au tarif réglementé. Dans ce cas, une convention d'honoraires est signée par le client et le notaire afin de préciser le montant librement défini ensemble.

Les honoraires libres peuvent varier en fonction de la complexité du dossier ou du temps passé, et peuvent notamment concerner :

- les consultations,
- le droit de l'entreprise,
- les cessions de fonds de commerce,
- les baux commerciaux,
- l'expertise immobilière.